

Demande de prolongation de franchise

Vous avez déjà demandé et obtenu auprès de Beobank une franchise pour votre (vos) crédit(s) hypothécaire(s). Si vous souhaitez obtenir **une prolongation de cette franchise jusqu'au 31 décembre 2020**, veuillez compléter(*), signer et renvoyer ce formulaire à votre agence Beobank, **au plus tard pour le 20 septembre 2020**. Dès réception de celui-ci, nous étudierons votre dossier dans les meilleurs délais possibles. Si vous remplissez encore les conditions et en fonction de votre situation financière actuelle (attention, les revenus pris en compte sont donc ceux que vous percevez au moment de la présente demande de prolongation), nous vous ferons parvenir un nouvel avenant de modification de votre (vos) contrat(s) de crédit hypothécaire.

(* Conformément à la législation relative à la protection de la vie privée et portant sur le traitement des données à caractère personnel, celles-ci seront uniquement traitées dans le cadre de la gestion de votre dossier. Elles nous permettront d'entrer rapidement en contact avec vous en cas de problème.

Pour **mon/mes crédit(s) hypothécaire(s)** auprès de Beobank, je sollicite une **prolongation de la franchise en capital de** mois (au plus tard dernière échéance au 31/12/2020) :

- Crédit hypothécaire - numéro :
- Crédit hypothécaire - numéro :

Pour **mon/mes crédit(s) hypothécaire(s)** auprès de Beobank, je sollicite une **prolongation de la franchise en capital et intérêts de** mois (au plus tard dernière échéance au 31/12/2020) :

- Crédit hypothécaire - numéro :
- Crédit hypothécaire - numéro :

Pour pouvoir bénéficier d'une des mesures de suspension dans le cadre de la crise Corona, le client doit rencontrer les conditions cumulatives suivantes :

- La crise du coronavirus a entraîné la baisse ou la disparition des revenus du fait d'un chômage temporaire ou complet, d'une maladie consécutive au Covid-19, d'une fermeture du commerce, de mesures transitoires.
- Au 1^{er} février 2020, il n'existait aucun retard de remboursement du crédit hypothécaire pour lequel un report est demandé.
- Le crédit hypothécaire a été contracté pour l'habitation unique et la résidence principale en Belgique du/des emprunteur(s) au moment de la demande de report.
- Au moment de la demande de report de paiement, le total des actifs mobiliers sur les comptes à vue et d'épargne et dans un portefeuille d'investissement auprès de la banque propre ou d'une autre banque est inférieur à 25.000 euros. L'épargne-pension n'est pas prise en compte dans ce calcul.

Pour **mon(mes) assurance(s) solde restant dû** suivante(s) souscrite(s) auprès de North Europe Life Belgium dans le cadre du(des) crédit(s) hypothécaire(s) Beobank sus-indiqué(s), je sollicite en ma qualité de preneur(s) d'assurance une prolongation du report de paiement des primes et/ou les adaptations suivantes de mon contrat (veuillez cocher l'option choisie, lors de votre demande initial de report de paiement).

Le(les) contrat(s) d'assurance solde restant dû concerné(s) sont les suivants :

- Numéro de contrat de police :
- Numéro de contrat de police :
- Numéro de contrat de police :
- Numéro de contrat de police :

Je sollicite une prolongation du report de paiement des primes d'assurance du même nombre de mois que pour le crédit hypothécaire, ainsi qu'une adaptation de la(des) police(s) d'assurance.

Si vous bénéficiez d'un accord de prolongation de report de paiement dans le cadre de votre crédit hypothécaire et, que celui-ci est couvert par une assurance solde restant dû (ASRD) souscrite auprès de North Europe Life Belgium, vous pourrez également obtenir une prolongation du report de paiement de la(des) prime(s) de cette assurance pour la même période que celle accordée pour votre crédit hypothécaire.

Au terme de cette période, la(les) prime(s) d'assurance reportée(s) devra(ont) être acquittée(s) sur **la durée restante du contrat d'assurance** et ce, en même temps que **la(les) prime(s) future(s) adaptée(s)**.

Votre(Vos) police(s) d'assurance fera(ont) l'objet d'un avenant qui vous sera envoyé, lequel reprendra **vos nouvelles primes futures** selon la couverture d'assurance adaptée suite à la prolongation du report de paiement accordé dans le cadre de votre crédit hypothécaire.

Les autres conditions contractuelles de votre police d'assurance qui ne sont pas impactées par cette prolongation du report de paiement accordée restent d'application.

- Je sollicite une prolongation du report de paiement des primes d'assurance du même nombre de mois que pour le crédit hypothécaire, mais pas une adaptation de la (des) police(s) d'assurance.**

Si vous bénéficiez d'un accord de prolongation de report de paiement dans le cadre de votre crédit hypothécaire et, que celui-ci est couvert par une assurance solde restant dû (ASRD) souscrite auprès de North Europe Life Belgium, vous pourrez également obtenir une prolongation du report de paiement de la(des) prime(s) de cette assurance pour la même période que celle accordée pour votre crédit hypothécaire.

La(les) prime(s) d'assurance reportée(s) devra(ont) être acquittée(s) **en une fois**, en même temps que la première prime due au terme de cette période.

En ne demandant pas l'adaptation de mon(mes) contrat(s) d'assurance, je suis conscient du risque de sous-couverture dans le cadre de mon crédit hypothécaire.

- Je sollicite uniquement une adaptation de la(des) police(s) d'assurance.**

Votre(Vos) police(s) d'assurance fera(ont) l'objet d'un avenant qui vous sera envoyé, lequel reprendra **vos nouvelles primes futures** selon la couverture d'assurance adaptée suite à la prolongation du report de paiement accordé dans le cadre de votre crédit hypothécaire.

Les autres conditions contractuelles de votre police d'assurance qui ne sont pas impactées par cette prolongation du report de paiement accordés restent d'application.

DONNÉES PERSONNELLES (à corriger et/ou à compléter)

	EMPRUNTEUR 1	EMPRUNTEUR 2
Nom, Prénom		
Adresse :		
Rue, numéro		
Code postal, ville		
Téléphone privé		
GSM		
Adresse e-mail		
Employeur		
Adresse :		
Rue, numéro		
Code postal, ville		
Téléphone bureau		

Impacté par la crise Covid-19		
Employé/ouvrier	<input type="checkbox"/> Chômage temporaire <input type="checkbox"/> Chômage	<input type="checkbox"/> Chômage temporaire <input type="checkbox"/> Chômage
Indépendant / Profession libérale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Impact au niveau de l'activité professionnelle		
Secteur d'activité (veuillez préciser)		

Déclaration sur l'honneur en vue d'une prolongation du report de paiement pour les emprunteurs :

- Les emprunteurs confirment qu'à la date de signature de la présente déclaration, leurs revenus conjoints ou les revenus de l'un d'entre eux, ont été impactés par la crise du coronavirus, plus précisément du fait d'un chômage temporaire ou complet d'un emprunteur, ou d'une perte de revenus en tant qu'indépendant/e, en raison de la fermeture de leur entreprise ou d'une baisse substantielle de leur chiffre d'affaires. Les emprunteurs déclarent qu'ils rencontrent, de ce fait, des difficultés à effectuer les remboursements périodiques de leur crédit. Ils s'engagent à transmettre à la Banque la preuve de cette perte de revenus dans un délai de 30 jours.
- Les emprunteurs confirment que le crédit pour lequel une suspension de paiement est demandée concerne un crédit destiné à financer la maison ou l'appartement qui sert de seule résidence principale des emprunteurs en Belgique, ou de l'un d'entre eux.
- Les emprunteurs confirment qu'ils sont conscients que la suspension de remboursement demandée implique que ces montants ne seront pas non plus repris dans les attestations fiscales, et que cela pourrait avoir donc un impact sur les montants qui seront éligibles en 2020 pour le calcul d'une éventuelle réduction d'impôts ou des avantages fiscaux dans le cadre des crédits-logement.
- Les emprunteurs déclarent que leurs avoirs mobiliers sur les comptes à vue et d'épargne, ainsi que dans leur portefeuille d'investissement (à l'exclusion de l'épargne-pension), auprès de leur banque habituelle ou d'une autre banque sont inférieurs à 25.000 euros au moment de la demande de prolongation de report et/ou au 1^{er} avril 2020, soit la date à laquelle les règles ont été rendues publiques.
- Au 1^{er} février 2020, les emprunteurs n'avaient pas d'arriérés de remboursement du crédit hypothécaire pour lequel un report est demandé.

Les emprunteurs s'engagent à présenter, à première demande de la Banque, les pièces justificatives nécessaires en rapport avec les déclarations ci-dessus.

Les emprunteurs déclarent que si l'une des déclarations ci-dessus s'avère être manifestement incorrecte, ou si l'un des engagements ci-dessus n'est pas respecté, la Banque a le droit de révoquer le bénéfice de la prolongation du report de paiement de remboursement.

Veuillez joindre vos preuves de revenus (fiche de salaire de 07/2020 ET 08/2020), attestations (), etc.)**

(**) Par exemple :

- Pour les ouvriers/employés : formulaire simplifié C3.2 Travailleur - Corona, une copie imprimée de la déclaration mensuelle envoyée par votre employeur pour communiquer les heures de chômage temporaire (document DRS 5)
- Pour les indépendants/professions libérales : formulaire Droit Passerelle en cas d'interruption forcée en raison du coronavirus.

<p>Date :</p> <p>..... / / 2020</p>	<p>Nom(s) et signature(s) du (des) crédit(s)</p> <p>Lu et approuvé</p> <p>.....</p> <p style="text-align: center;">X</p>
--	--